



Notice technique

RDP - SDP

Régulateur / Sonde de pression

Domaines d'application : CVC – Tertiaire – Laboratoire



Régulateur de pression

E-RDP100 : 0 à 100Pa

E-RDP120 : - 60 à + 60Pa

E-RDP500 : 0 à 500Pa

E-RDP3500 : 0 à 3500Pa

Sonde de pression

E-SDP100 : 0 à 100Pa

E-SDP120 : - 60 à + 60Pa

E-SDP500 : 0 à 500Pa

E-SDP3500 : 0 à 3500Pa

Le RDP permet de réguler une pression différentielle entre deux milieux : Une sortie 0 - 10V permet la commande d'organes externes tels que variateurs de fréquences ou registres motorisés.

Le SDP permet de transmettre une pression différentielle entre deux milieux : Une sortie 0 - 10V image de la pression permet la commande d'organes externes.

Toute la série RDP et SDP est équipée de capteur sensible haut de gamme à dérive typique nulle.



RDP / SDP Rev2/Fr/2020 Last update : 10/2020

Informations techniques générales

SYSTEME DE REGULATION DE PRESSION.

Le **RDP** est un régulateur de pression différentielle en boîtier étanche IP65. Il est utilisé dans des salles ou en gaine là où la dépression ou la surpression doit être connue et maintenue.

RDP délivre un signal 0-10V régulé qui peut être utilisé avec tout appareil comme un variateur de fréquence, variateur de tension, registre motorisé.

L'alimentation du régulateur est sélectionnable par un cavalier interne : Soit en tension continue de 10 à 24 Vdc (cavalier sur ON), soit en tension alternative 24Vac (cavalier sur OFF).

Le **RDP** fonctionne par une mesure différentielle de pression entre deux milieux (pièce à réguler et milieu de référence). Ainsi l'installation du boîtier électronique peut-être aussi bien réalisée dans la pièce à réguler que dans le milieu de référence (couloir - extérieur etc..), Le tuyau de sonde devant être relié au deuxième milieu.



SDP est un transmetteur de pression différentielle en boîtier étanche IP65. Il délivre un signal 0-10V image de la différence de pression mesurée. Comme RDP il est décliné en trois gammes.

Versions: 100 Pa/500 Pa/3500 Pa

Caractéristiques

Tension d'Alimentation	10-24 Vdc/24 Vac
Consommation	50 mA
RDP/SDP 100/500/3500	de 0 à 100 /500/3500 PA
Précision	1%
Température de fonctionnement	de -10 à 60 °C
Signal de sortie	de 0 - 10 Vdc
Dimensions hors tout.....	120 x 80 x 50 mm
Degré de protection	IP 65

MISE EN SERVICE

1°) Installez le boîtier dans le lieu choisi :

Fixer le régulateur par les quatre trous présents sur les côtés du boîtier. Une fois fixé l'appareil est prêt à être raccordé.

2°) Sous le coffret, vous trouverez les deux orifices de pressions notées <-> et <+> ainsi que le presse-étoupe d'alimentation et de sortie 0-10V. Passer vos câbles d'alimentation par le presse-étoupe correspondant et raccordez en respectant la tension d'alimentation.

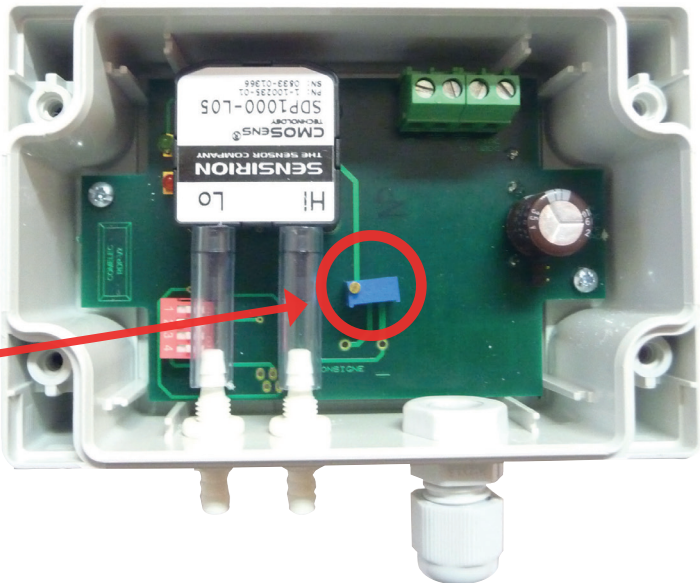
3°) Raccordez ensuite les câbles du signal 0-10V sur le bornier de votre RDP/SDP en respectant la polarité et utilisez ces câbles sur l'entrée 0-10V de l'organe à réguler, variateur, boîte à débit variable.

Insérez les deux tubes type cristal dans les orifices <+> et <-> en tenant compte des sigles : le <-> indique la pression la plus basse et le sigle <+> la pression la plus élevée. Une fois les tubes correctement insérés et installés dans les deux milieux à mesurer vous pouvez mettre en service l'appareil.

Pour régler la consigne il suffit d'agir sur le trimer tout en contrôlant la tension à l'aide d'un voltmètre raccordé sur les deux points test à droite (voir dessin ci-dessus)

En version SDP, le potentiomètre n'est pas utilisé.

TRIMER



Réglage de la consigne de régulation

DIPSWITCH 1 :

MODE « 0 – 10 V ». (Dip1 sur ON) - Dans ce mode lorsque le signal mesuré est inférieur à la consigne la tension de sortie est croissante, de 0 vers 10 volts.

MODE « 10 V – 0 V ». (Dip1 sur OFF) - Dans ce mode lorsque le signal mesuré est inférieur à la consigne la tension de sortie est décroissante, de 10 volts vers 0 volt.

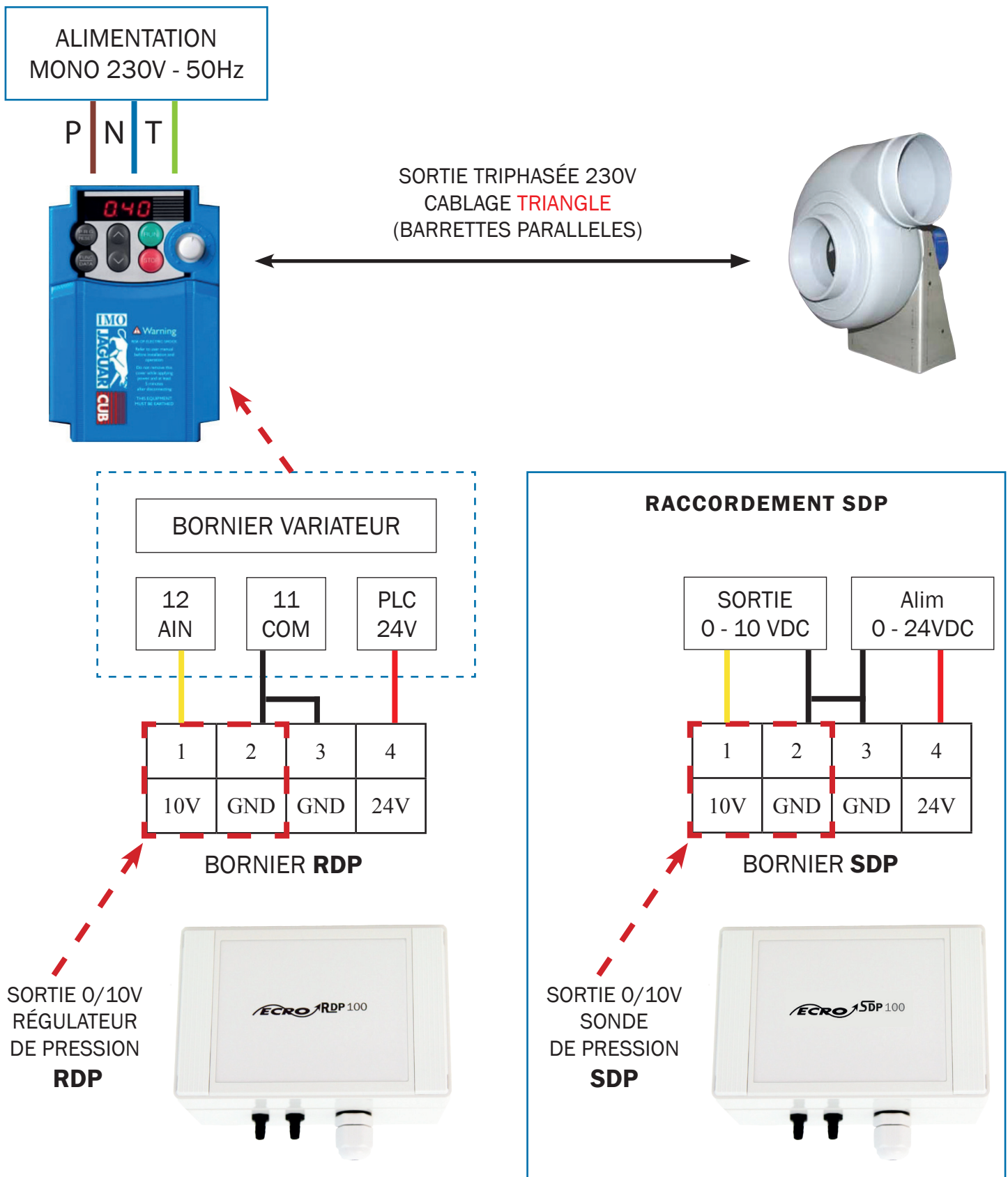
DIPSWITCH 2 : Non utilisé

DIPSWITCH 3 et 4 : Ces deux derniers dipswitchs servent à régler le temps de réponse du système.

DIPSWITCH	1	2	3	4
PARAMÈTRES				
MODE 0 – 10 V	ON	-	-	-
MODE 10 – 0 V	OFF	-	-	-
Vitesse 150 millisecondes	-	-	ON	ON
Vitesse 300 millisecondes	-	-	ON	OFF
Vitesse 1,5 secondes	-	-	OFF	ON
Vitesse 3 secondes	-	-	OFF	OFF

Pour régler la consigne il suffit d'agir sur le trimer tout en contrôlant la tension à l'aide d'un voltmètre raccordé sur les deux points test à droite (voir dessin ci-dessus) - 0 V pour 0 Pa et 5V pour 100 Pa. Pa= V x 20 (avec V en volt).

RACCORDEMENT RDP - VARIATEUR DE FRÉQUENCE IMO / ORGANE EXTERNE



5. Informations complémentaires

Entretien

Evitez tous les solvants agressifs.

Lors de nettoyage à base de produits formolés (pièces ou conduit) protéger l'appareil.

Un contrôle du capteur de pression est conseillé tous les 5 ans.

Gamme

Régulateur de pression

Référence	Désignation
E-RDP100	0 à 100Pa
E-RDP120	-60 à +60Pa
E-RDP500	0 à 500Pa
E-RDP3500	0 à 3500Pa

Sonde de pression

Référence	Désignation
E-SDP100	0 à 100Pa
E-SDP120	-60 à +60Pa
E-SDP500	0 à 500Pa
E-SDP3500	0 à 3500Pa

Garanties

1/Définition et limite de la garantie

La garantie ne s'applique qu'au matériel livré par la société comelec et n'existe qu'envers l'acheteur et non envers les tiers auxquels le matériel pourrait être revendu. La garantie se limite au remplacement du matériel ou des pièces dont le fonctionnement est reconnu défectueux suite à une expertise par nos services, à l'exclusion de tous dommages et intérêts ou pénalités. Les frais de main d'œuvre, de transport ou de dépose-repose reste toujours à la charge du client.

2/ Durée de garantie

Sauf stipulation contraire, la garantie ne s'applique qu'aux vices qui se sont manifestés pendant une période de 12 mois. Dans tous les cas, la période de garantie commence à la date de livraison du matériel.

3/ Obligations de l'acheteur

Pour pouvoir invoquer le bénéfice de ces dispositions, l'acheteur doit nous aviser par la voie qu'il juge la plus rapide, avec confirmation écrite, des vices qu'il impute au matériel. Il devra fournir toutes justifications quant à la réalité de ces faits. L'acheteur doit nous donner toute facilité pour procéder à la constatation de ces vices et pour y remédier; il s'abstiendra, sauf accord express de notre part, d'effectuer lui-même la réparation ou de la faire effectuer par un tiers. L'acheteur ne peut se prévaloir du recours en garantie pour suspendre ou différer les paiements. Notre responsabilité est strictement limitée aux obligations ainsi définies. Nous ne sommes tenus à aucune indemnisation envers l'acheteur pour tout préjudice subi, tels que : dommages à des biens distincts de l'objet du contrat ou manque à gagner.

4/ Retenue de garantie

Aucune retenue de garantie n'est acceptée, si elle n'a pas fait l'objet d'un accord écrit.

Document et images non contractuels – Comelec se réserve la possibilité de modifier les caractéristiques de ses produits sans préavis.

